

**RÉUNION INFORMELLE POUR PRÉPARER LA TROISIÈME RÉUNION DE L'ORGANE
SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE L'APPLICATION**

8–14 mars 2021

NOTE DE SCÉNARIO

Note du président

I. INTRODUCTION

1. Donnant suite à la décision du Bureau de la Conférence des Parties, en décembre 2020, de tenir une réunion informelle de six jours pour préparer la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, je souhaite partager avec vous l'organisation des travaux pour cette réunion informelle qui commencera le 8 mars 2021.

2. La réunion informelle en ligne pour préparer la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application contribuera à conserver l'élan et à avancer dans la préparation de la quinzième réunion de la Conférence des Parties. Elle comprendra des interventions sur les documents de pré-session pour les points de l'ordre du jour de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. Il est prévu que les participants feront des interventions semblables à la première lecture lors des réunions officielles de l'Organe subsidiaire. Les participants sont encouragés à axer leurs interventions sur des commentaires concernant les projets de recommandations figurant dans les documents de pré-session. Il n'y aura aucunes négociations lors de cette réunion informelle; en conséquence, il n'y aura aucun texte, décision ou document de réunion officiel émanant de la réunion informelle. Cependant, il est prévu que, lorsque la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application aura lieu, les Parties pourront, pour renforcer l'efficacité, se reporter à leurs déclarations faites lors de la réunion informelle et faire quelques ajouts uniquement, si besoin.

3. Les principaux éléments de la réunion incluent:

a) La réunion comprendra des déclarations (équivalent à la première lecture lors d'une réunion en personne). Toutes les déclarations seront enregistrées, et les communications écrites seront affichées en ligne. Les participants qui le souhaitent pourront envoyer leurs déclarations préenregistrées et leurs communications écrites au Secrétariat avant la tenue de la réunion informelle, comme sauvegarde en cas de problèmes de connexion imprévisibles durant la réunion informelle;

b) En collaboration avec le président de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, le Secrétariat préparera un bref rapport de procédure sur la réunion informelle, indiquant les Parties et les observateurs qui ont fait des interventions;

c) La liste des participants préinscrits sera mise à la disposition des participants avant la tenue de la réunion;

d) Toutes les séances dureront trois heures par jour et auront lieu de 7h à 10h, heure de Montréal, avec une pause de 15 minutes environ au milieu de chaque séance;

e) Toutes les demandes d'intervention des Parties seront entendues pour chaque point de l'ordre du jour durant la réunion informelle en ligne. Les déclarations de groupes de parties prenantes seront entendues également, ainsi que celles d'autres observateurs en fonction du temps disponible;

f) Il y aura une brève séance d'ouverture de la réunion informelle, qui comprendra des déclarations de la présidence de la Conférence des Parties, du président de l'Organe subsidiaire chargé de l'application et de la Secrétaire exécutive. Puisque le 8 mars est la Journée internationale des femmes, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique invitera une personne fournissant une source de motivation et d'ambition à prononcer une brève allocution;

g) Chaque examen d'un point de l'ordre du jour commencera par des déclarations régionales et de groupes, après une introduction par le Secrétariat. Cependant, il n'y aura aucune déclaration régionale ou de groupe durant les séances d'ouverture et de clôture de la réunion informelle;

h) Comme d'habitude, les déclarations faites par des Parties ou des observateurs sur chaque point de l'ordre du jour respecteront la pratique établie limitant à 5 minutes la durée de chaque intervention régionale ou de groupe, et à 3 minutes la durée de chaque intervention à titre individuel;

i) Une consultation sur une plateforme en ligne pourra être organisée pour les groupes régionaux, à la demande des régions. Les régions devront indiquer au Secrétariat quel moment leur convient le mieux pour une telle consultation. Les régions sont encouragées à tenir des réunions régionales préparatoires durant la semaine précédant la réunion informelle;

j) Des réunions du Bureau de la Conférence des Parties se tiendront les 4, 9 et 13 mars 2021, afin de planifier, évaluer les progrès accomplis et décider quelles questions seront abordées durant le dernier jour de la réunion informelle.

II. ORGANISATION DES TRAVAUX

4. La proposition d'organisation des travaux, convenue par le Bureau, figure ci-dessous. Tout sera mis en œuvre pour aborder chaque point de l'ordre du jour (sauf le point 8, comme indiqué ci-dessous) lors de la réunion informelle. Cependant, ceci dépendra du nombre de demandes d'intervention faites pour chaque point de l'ordre du jour.

5. Il est proposé de ne pas aborder le point 8 de l'ordre du jour durant cette réunion informelle. Les consultations de "Berne 2" sont en cours actuellement et s'achèveront le 2 février 2021; les résultats de cette consultation cruciale seront inclus dans les documents de pré-session, pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa troisième réunion. En conséquence, il est proposé d'aborder ce point de l'ordre du jour pour la première fois lors de la réunion officielle de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. Ceci permettra également d'examiner plus longuement les autres points de l'ordre du jour, y compris ceux qui se trouvent à la fin de l'ordre du jour.

6. Il est proposé également que les points de l'ordre du jour relatifs au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 soient examinés ensemble, et que tout soit mis en œuvre pour aborder les points de l'ordre du jour relatifs aux Protocoles; c'est pourquoi le point 10 a été déplacé à la fin de l'ordre du jour. S'agissant du point 14 de l'ordre du jour, le Secrétariat fournira une mise à jour sur les questions administratives, mais aucune déclaration de Parties ou d'observateurs n'est prévue.

NOTE: Il y aura une pause de 15 minutes chaque jour, environ 2 heures après le début de la séance.

Date	Point de l'ordre du jour	Durée	Notes
8 mars 2021	1. Ouverture de la réunion	15 min	Déclarations de la présidence de la Conférence des Parties, de la Secrétaire exécutive et du président de l'Organe subsidiaire chargé de l'application Allocution fournissant une source d'inspiration pour la Journée internationale des femmes
	3. Examen des progrès accomplis dans l'application de la Convention et du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020	90 min	Introduction du point de l'ordre du jour par le Secrétariat (5 min) Déclarations

Date	Point de l'ordre du jour	Durée	Notes
	4. Evaluation et examen de l'efficacité du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques	60 min	Introduction du point de l'ordre du jour par le Secrétariat (5 min) Déclarations
9 mars 2021	5. Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020	60 min	Introduction du point de l'ordre du jour par le Secrétariat (5 min) Déclarations sur le Protocole de Cartagena Introduction de l'annexe par les co-présidents Ajournement du point de l'ordre du jour
	6. Mobilisation des ressources et mécanisme de financement	105 min	Introduction du point de l'ordre du jour par le Secrétariat (5 min) Déclarations
10 mars 2021	7. Renforcement des capacités, coopération technique et scientifique, transfert de technologie, gestion des connaissances, et communication	90 min	Introduction du point de l'ordre du jour par le Secrétariat (5 min) Déclarations
	9. Mécanismes d'établissement des rapports, évaluation et examen de l'application	75 min	Introduction du point de l'ordre du jour par le Secrétariat (5 min) Déclarations
11 mars 2021	9. Mécanismes d'établissement des rapports, évaluation et examen de l'application (<i>suite</i>)	30 min	Déclarations (<i>suite</i>)
	11. Intégration de la biodiversité dans les secteurs et entre les secteurs, et autres mesures stratégiques pour renforcer l'application	90 min	Introduction du point de l'ordre du jour par le Secrétariat (5 min) Déclarations
	5. Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (<i>suite</i>)	45 min	Introduction du point de l'ordre du jour par le Secrétariat (5 min) Déclarations sur des questions relatives à la Convention
12 mars 2021	5. Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (<i>suite</i>)	45 min	Déclarations sur des questions relatives à la Convention
	12. Instruments internationaux spécialisés sur l'accès et le partage des avantages dans le contexte du paragraphe 4 de l'article 4 du Protocole de Nagoya	90 min	Introduction du point de l'ordre du jour par le Secrétariat (5 min) Déclarations

Date	Point de l'ordre du jour	Durée	Notes
	13. Mécanisme mondial multilatéral sur le partage des avantages (Article 10 du Protocole de Nagoya)	30 min	Introduction du point de l'ordre du jour par le Secrétariat (5 min) Déclarations
14 mars 2021	13. Mécanisme mondial multilatéral sur le partage des avantages (Article 10 du Protocole de Nagoya) <i>(suite)</i>	60 min	Déclarations
	10. Examen de l'efficacité des processus établis au titre de la Convention et de ses Protocoles	60 min	Introduction du point de l'ordre du jour par le Secrétariat (5 min) Déclarations
	14. Questions administratives et budgétaires	20 min	Mise à jour du Secrétariat
	Clôture de la réunion informelle	15 min	Déclarations de la présidence de la Conférence des Parties, de la Secrétaire exécutive et du président de l'Organe subsidiaire chargé de l'application
	Nombre d'heures total	18 heures	

Traitement du point 5 de l'ordre du jour de l'Organe subsidiaire chargé de l'application

7. Un grand nombre de questions qui seront examinées par l'Organe subsidiaire chargé de l'application concernent directement l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Les débats menés au titre des points 3, 4, 6, 7, 8, 9 et 11 de l'ordre du jour seront particulièrement importants. Etant donné ces interconnexions et afin d'éviter des débats parallèles, les questions ayant trait à ces points de l'ordre du jour et au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 seront examinées au titre de chaque point de l'ordre du jour respectif, et non pas du point 5 de l'ordre du jour. Ainsi par exemple, les questions relatives à la mobilisation des ressources pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 seront abordées dans le cadre du point 6 de l'ordre du jour sur la mobilisation des ressources, et non pas du point 5 de l'ordre du jour. En conséquence, les débats menés au titre du point 5 de l'ordre du jour seront axés sur :

- a) Les questions non couvertes par un autre point de l'ordre du jour, y compris :
 - i. Les questions générales ou intersectorielles;
 - ii. Les questions relatives au plan de mise en œuvre pour l'après-2020 et au plan d'action pour le renforcement des capacités au titre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques;
 - iii. Le plan d'action sur l'égalité entre les sexes pour la période de l'après-2020;
 - iv. Le plan sur les communications pour la période de l'après-2020;
 - v. Les propositions concernant la date, le lieu et la périodicité des prochaines réunions.

8. Veuillez noter que, pour faciliter l'examen des questions relatives à l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, les co-présidents du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ont recensé une série de questions pour lesquelles ils souhaitent avoir une contribution de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. Ces questions, qui sont énumérées dans l'annexe au document CBD/SBI/3/4, seront sans doute abordées naturellement au cours des débats menés sur les points de l'ordre du jour indiqués ci-dessus. Cependant, les Parties souhaiteront peut-être les garder à l'esprit durant leurs délibérations.

9. Compte tenu de tout ce qui précède, l'examen du point 5 de l'ordre du jour sera organisé comme suit :

- a) Une première série d'interventions sur le plan de mise en œuvre du Protocole de Cartagena Protocol et le plan d'action pour un renforcement des capacités;
 - b) Les co-présidents du Groupe de travail présenteront ensuite l'annexe figurant dans le document CBD/SBI/3/4. Cette introduction aidera les délégations à tenir compte des questions indiquées dans l'annexe, dans leurs déclarations concernant les points 6, 7, 9 et 11 de l'ordre du jour. Le point 5 de l'ordre du jour sera ensuite ajourné;
 - c) Après l'examen des points 6, 7, 9 et 11 de l'ordre du jour, le point 5 de l'ordre du jour sera examiné à nouveau, y compris une deuxième série de commentaires sur les questions non encore abordées, comme indiqué ci-dessus (paragraphe 7).
-